

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif
au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle
exclusif de l'activité de la scierie de la société « Korkeakoski » par la
société «Versowood Oy»**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « Versowood Oy » ;
- **La cible** : L'activité de la scierie de la société « Korkeakoski ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de l'approvisionnement de bois.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 24 novembre 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Versowood Oy » du contrôle exclusif de l'activité de la scierie de la société « Korkeakoski », actuellement exploitée par la société « UPM-Kymmene Oyj ».

« Versowood Oy » est une société finlandaise de droit privé active dans l'industrie forestière et fait partie du groupe « Versowood », dont la société mère est « Versowood Group Oy ».

La scierie de « Korkeakoski » fait partie de l'activité de bois scié de « UPM-Kymmene Oyj » qui est une société cotée en bourse en Finlande, active dans l'industrie forestière et société mère du groupe UPM.

« Versowood Oy » exporte du bois scié vers le Maroc, tandis que la société « UPM-Kymmene Oyj » commercialise du bois scié produit par la société « Korkeakoski » sur le marché marocain.

Fait à Rabat, le 13 novembre 2025